

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/07/2026

Séance du 18 juin 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 54

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 3), M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULO CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Patrick JACQUES

Étaient absents : M. Bruno CAIRE, Mme Laura GINIOT, Mme Eléonore METZGER, Mme Manon MONNIER, M. Jean-Pascal REYES

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Bruno CAIRE à M. Guillaume BAILLY, Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE, Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Manon MONNIER à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Pascal REYES à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER

OBJET : 50 - Subvention à l'association ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté service prévention spécialisée pour l'année 2026

Délibération n° 008357

Subvention à l'association ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté service prévention spécialisée pour l'année 2026

Rapporteur : M. Jean-Pascal REYES, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°2	04/06/2026	Favorable unanime

Résumé :

Depuis 2022, la Ville de Besançon et l'association ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté signent une convention triennale portant sur le subventionnement de l'association. Cette convention a été renouvelée pour la période 2025-2027.

L'objectif est double : permettre à l'association d'envisager des actions continues sur un temps suffisamment long et permettre à la Ville de donner des objectifs à moyen terme.

Le service de la prévention spécialisée favorise l'insertion des jeunes en difficultés, sociales, éducatives et scolaires. Pour les accompagner, des actions éducatives, individuelles et collectives sont mises en place sur les différents secteurs de la ville ; elles sont déterminées en fonction des besoins des jeunes.

Le public cible de ces actions fixées par la ville de Besançon sont les mineurs âgés de 12 à 17 ans.

Le montant de la subvention s'élève à 123 800 € pour l'année 2026, conformément aux termes de la convention 2025-2027.

Missions et bilan de la prévention spécialisée de l'ADDSEA

Le bilan 2025 de la prévention spécialisée permet de mesurer le travail engagé sur le terrain par les éducateurs spécialisés et l'importance de la présence de cette structure dans les quartiers.

La prévention Spécialisée a pour objectif de réduire la marginalisation de jeunes ou groupes de jeunes ; les éducateurs développent des actions éducatives destinées à restaurer du lien social et à lutter contre l'isolement. Dans leur démarche éducative de proximité, ils tentent d'apporter des réponses en terme :

- de repérage des jeunes en difficulté ;
- d'écoute et d'accompagnement selon les problématiques constatées ;
- d'insertion sociale.

Les objectifs spécifiques liés au CPOM et aux contrats de ville :

- favoriser la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire ;
- développer le travail avec les 12/17 ans et l'accompagnement à la parentalité.

En 2025, le service de prévention spécialisée a accompagné 353 jeunes. Ce nombre est en légère augmentation par rapport à 2024 (319). Les garçons sont les plus représentés dans les publics accompagnés (environ 62%).

Les principaux besoins des jeunes bénéficiant d'un accompagnement individuel sont les suivants : loisirs, scolarité et soutien moral/psychologique, identiques à ceux des années précédentes.

Des actions collectives sont également mises en œuvre, ce sont des supports à l'accompagnement éducatif : sport, sorties, activités socioculturelles notamment. Des séjours éducatifs peuvent être organisés ; ils permettent de rompre avec le milieu de vie habituel, de travailler sur la mobilité, le vivre ensemble et l'ouverture sur l'extérieur.

Enfin, le service de prévention spécialisée intervient en milieu scolaire. Les éducateurs de prévention spécialisée peuvent être sollicités par le jeune, ses parents ou l'éducation nationale. Leur objectif est de donner du sens à une situation vécue, aux événements ou aux sanctions prises à l'égard de l'élève et de conserver ou de restaurer le lien entre le jeune et l'école. Ainsi, 110 actions ont été menées en 2025, auxquels plus de 3000 élèves ont participé.

Les interventions du service prévention spécialisée sont diverses, variées et multiformes. Elles répondent de la façon la plus adaptée possible aux besoins des jeunes.

➤ **Subvention de la Ville de Besançon**

La Ville subventionne le service Prévention Spécialisé de l'ADDSEA depuis 2008, et pour une durée de 3 ans depuis 2022.

La convention 2025-2027 prévoit un montant annuel de 123 800 €, pour 2026

Le montant de la subvention concerne les actions présentées ci-avant et la prise en compte des loyers des locaux occupés par la Prévention spécialisée sur les quartiers d'Orchamps, de Montrapon et de Planoise.

➤ **Proposition**

Compte tenu de la convention 2025-2027 passée avec l'ADDSEA Service de Prévention spécialisée, il est proposé de verser à l'association une subvention annuelle d'un montant de 123 800 €.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 123 800 €, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.428.65748.0022057.10500.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de la subvention de fonctionnement de 123 800 €, au titre de l'année 2026, à l'ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

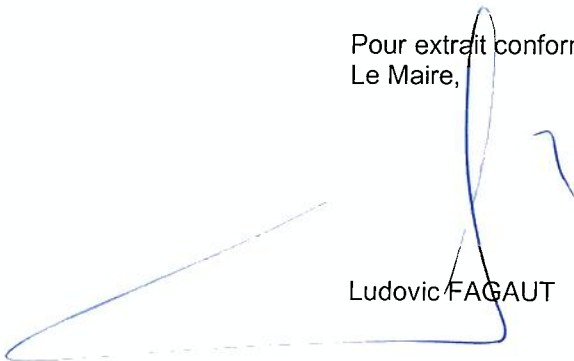
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,



Patrick JACQUES,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT